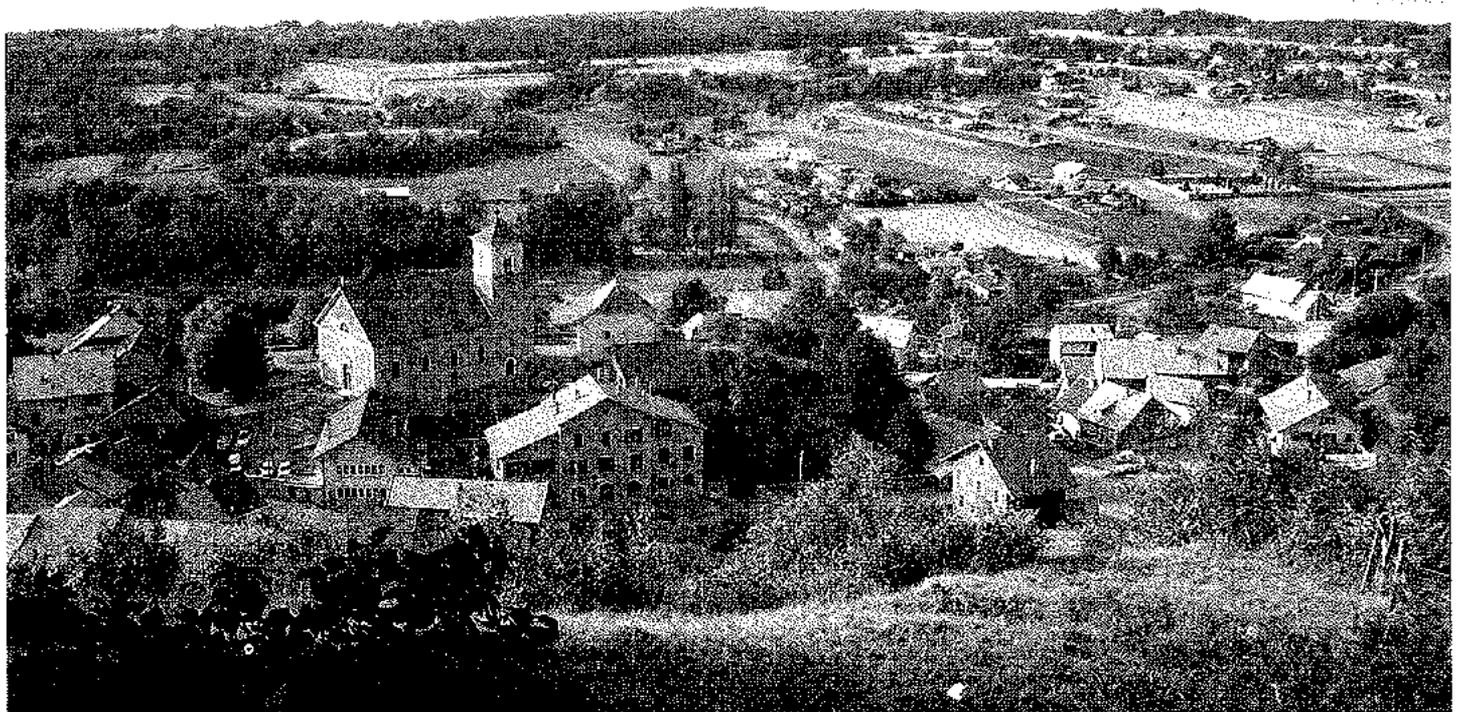


Bulletin Communal
d'Information
n° 2 / Janvier 91

Notre Village

LE LLYAUD



LE LYAUD

Conseil municipal :

Maire : FILLON Jean-Pierre
1^{er} adjoint : MOUCHE Gérard
2^e adjoint : ROQUIER Marie-Paule
3^e adjoint : LERBOULET Michel
Conseillers : FILLON William
BEL André
MEYNET Michel
DUBOULOZ Hubert
JORDAN Michel
FILLON Roger
DÉAGE Georges
FILLON Armande
PERRIÈRE Gilles
BEL Bernard



Commissions municipales :

Le Maire est Président de droit de chacune des commissions.
Le premier des noms mentionnés dans chaque commission est celui du responsable de cette commission.

Information :

LERBOULET Michel, FILLON William, JORDAN Michel.

Aide Sociale :

ROQUIER Marie-Paule, FILLON Armande, DUBOULOZ Hubert, LERBOULET Michel.
(membres hors Conseil : CORNIER André, COTE Bernadette, INGLIN Renée, LUGRIN Christianne).

Syndicat d'Electricité :

MOUCHE Gérard, PERRIÈRE Gilles, DUBOULOZ Hubert.

Cylindrage :

MOUCHE Gérard, FILLON Roger.

Bâtiments communaux :

FILLON William, DÉAGE Georges, BEL André, PERRIÈRE Gilles, DUBOULOZ Hubert.
(membre hors Conseil : VINDEVOGEL Gérard).

Impôts et Cadastre :

Titulaires :

LERBOULET Michel
MOUCHE Gérard
ROQUIER Marie-Paule
JORDAN Michel
FREZIER Gilbert (Armoy)

Suppléants :

BONDAZ Emile
FILLON William
PERRIÈRE Jean
FILLON Armande
DECROUX Henri (Armoy)

Urbanisme : ensemble du Conseil.

Voirie : MOUCHE Gérard, DETRAZ Jean-Claude, FILLON Roger, BEL André, BEL Bernard.

Eaux et Egouts :

FILLON Jean-Pierre, ROQUIER Marie-Paule, DETRAZ Jean-Claude, FILLON Roger, JORDAN Michel, BEL André, MEYNET Michel.

Scolaire-Jeunes et Loisirs :

ROQUIER Marie-Paule, MOUCHE Gérard, DÉAGE Georges, MEYNET Michel, DUBOULOZ Hubert, FILLON Armande, BEL André, BEL Bernard.
(membres hors Conseil : COUCKE Marie-Rose, JACQUET Philippe, LERBOULET Odette, LESEC Serge).

Eclairage Public :

MOUCHE Gérard, BEL André, PERRIÈRE Gilles.

Service incendie :

ROQUIER Marie-Paule, DÉAGE Georges, MEYNET Michel, BEL Bernard.

Syndicat intercommunal à vocation multiple Armoy-Le Lyaud :

FILLON Jean-Pierre, MOUCHE Gérard, FILLON Roger, MEYNET Michel.

Forêt : DETRAZ Jean-Claude, FILLON William, FILLON Roger, PERRIÈRE Gilles, LERBOULET Michel.

Le mot du Maire

A l'occasion de cette nouvelle année, j'aimerais vous présenter, au nom du Conseil municipal et de moi-même, tous nos vœux de santé et de réussite.

Un changement d'année est aussi l'occasion pour chacun de dresser un bilan et de faire des projets. Ne manquons pas à la règle.

Au cours des deux années écoulées, la Municipalité a multiplié les initiatives pour répondre aux besoins de ses habitants :

– de l'achat du champ Dunand appartenant à la commune de Reyvroz... au traitement de la charpente de l'église ; de la promesse de vente d'un terrain destiné au groupe scolaire... au réaménagement des carrefours, tout a été mis en œuvre pour faire face aux exigences de l'évolution d'une commune telle que la nôtre.

Quant aux projets, ils sont nombreux. Mais bien souvent, les démarches du Conseil municipal sont entravées par le projet d'autoroute. La construction du groupe scolaire et la réalisation du Plan d'Occupation des Sols sont autant d'actions retardées par le "gel des terrains". Mais la réfection des installations électriques de l'église, parmi d'autres projets, est, elle, bel et bien programmée.

Le début de l'année 1991 sera également marqué par la réapparition du Bulletin municipal pour lequel un comité a été spécialement créé.

Un retour puisque, si vous avez bonne mémoire, le numéro 1 était sorti, il y a quelques années déjà. Cette nouvelle édition traduit notre volonté de mieux vous informer sur l'activité du village : actions de la Mairie, des associations ; manifestations diverses, etc., il essaiera d'être le plus complet possible.

Je vous laisse entre les mains de la Commission du Bulletin qui a réalisé sa première publication et vous souhaite de passer un agréable moment en feuilletant ses pages.

Bonne lecture et rendez-vous au mois de juin !

Comité du Bulletin

Président : Lereboulet Michel
Secrétaire : Moyse Fernand
Trésorier : Roguier Marie-Paule
Membres : Bel André
Chastel François,
Déage Jean-François,
Fillon William
Photos : couverture :
pages : 6 - 7 - 8 - 10 :
J.-F. Déage

Dans un premier temps ce bulletin sera diffusé tous les semestres.

Il permettra aux villageoises et villageois de prendre connaissance de tous les faits nouveaux, présents ou à venir.

La connaissance des activités de nos diverses sociétés.

La diffusion de tous les compte-rendus des réunions du Conseil municipal (il est vrai que ceux-ci sont affichés aux endroits indiqués par M. Lereboulet), mais combien êtes-vous à les lire ?

La parution de vos suggestions ou inquiétudes et leurs réponses par les conseillers.

La répartition du budget et de ses dépenses. Nous souhaitons que ce bulletin soit le plus complet possible.

Pour cela, apportez-nous votre aide en vous transformant en reporter photographe lors des différentes activités ou sorties, et faites-les parvenir à M. Moyse à Le Lyaud, merci d'avance.

Le Comité du Bulletin

mode d'emploi

En ce qui concerne les problèmes fonciers :

- que toute construction nouvelle, à usage d'habitation ou non, même si elle ne comporte pas de fondations, ainsi que la construction de piscine;
- que toute modification de construction existante ayant pour effet :
 - de modifier son volume : extension ou réélévation,
 - de modifier son aspect extérieur : nombre ou forme des ouvertures en façade ou en toiture (fenêtres, lucarnes, vasistas), changement de forme ou de matériaux des couvertures,
 - de créer un ou plusieurs niveaux supplémentaires à l'intérieur du volume existant,
 - de changer la destination des constructions : transformation d'un grenier en habitation...
- que tous travaux de ravalement,
- que toute installation de clôture (barrière, palissade, haie, mur, etc.) en bordure de voie publique,
- que tout stationnement de caravane pendant plus de trois mois.

Doivent faire, obligatoirement, l'objet de déclaration en Mairie en vue de l'obtention d'une autorisation spéciale (permis de construire, déclaration de travaux, etc.).

En ce qui concerne le stationnement et la circulation des véhicules :

- que le stationnement de véhicules sur les bas-côtés de la chaussée ne doit, en aucun cas, être une gêne pour la circulation. Les emplacements réservés au stationnement sur la place du village, sont, dans ce secteur, très suffisants pour répondre aux besoins des automobilistes qui sont tentés pour garer, pour un moment, leurs véhicules au bas de la route qui mène au sommet.
- que la vitesse de tout véhicule est limitée à 45 km/h dans le village et dans les hameaux. Tout dépassement de cette vitesse constitue un risque d'accident, ayant principalement pour victimes des enfants et des personnes âgées.

En ce qui concerne la circulation des véhicules à moteur, hors agglomérations :

- que par arrêté préfectoral n° 87-425 du 13 novembre 1987, est interdite la circulation des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient, dans les zones de forêt, pré-bois, zones humides, alpages, lande alpine, lit des torrents, routes et pistes forestières et pastorales, en dehors des voies normalement ouvertes à la circulation publique,
- que cet arrêté préfectoral vient en confirmation des arrêtés municipaux des 10 juin 1978 et 28 mars 1983,
- que les infractions peuvent être verbalisées par tout agent de la force publique et tout agent assermenté... gendarmerie, office national des forêts, garde-chasse, etc.

En ce qui concerne l'intervention des pompiers de Thonon-les-Bains :

- que toute intervention du Centre de Secours de Thonon-les-Bains (c'est-à-dire des pompiers de Thonon) pour incendie, feux de broussailles, feux de cheminées, inondation, transport de malade, etc., sur le territoire de la Commune, est facturé à ... la Commune.

Tout habitant ne doit appeler les pompiers de Thonon qu'en cas de véritable urgence et, pour le transport d'un malade à l'hôpital, **uniquement** que lorsqu'il est impossible

d'obtenir le transport par ambulance privée. Il faut comprendre que les frais de transport par ambulance privée sont remboursés à l'assuré social par sa Caisse de Sécurité Sociale, alors que les frais, facturés pour les mêmes causes, à la Commune, par le Percepteur, pour le compte du Centre de Secours, ne le sont pas. Il est donc vivement conseillé aux habitants d'avoir chez eux, à portée de la main, un répertoire téléphonique des ambulances auxquelles ils pourront faire appel en cas de nécessité.

Permanences du maire et des adjoints :

Des permanences hebdomadaires sont assurées en mairie par le maire ou les adjoints :

- les lundi, mercredi et vendredi matin de 9 h à 11 h
- et le samedi matin de 8 h à 10 h, à l'exclusion des jours fériés.

Ramassage des ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu, actuellement, et jusqu'à nouvel avis, tous les jeudis matins de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi, ou le jeudi de la semaine considérée.

Les sacs poubelles doivent être déposés en bordure des voies publiques, en tenant compte du jour effectif de ramassage, et non pas inconsidérément. Ils ne doivent contenir que des déchets ménagers, à l'exclusion de tous autres.

Le verre et les bouteilles plastiques transparentes doivent être déposés dans les conteneurs appropriés placés :

- pour le verre :
 - sur la place du chef-lieu de la commune,
 - devant la porte de la décharge communale,
- pour les bouteilles plastiques transparentes :
 - sur la place du chef-lieu de la commune.

Tous les autres déchets : gazon, branchages, terre, pierres, tous objets métalliques ou autres provenant notamment du débarras de greniers, caves, garages, remises ou locaux divers, doivent être déposés sur la décharge publique, ouverte de 8 h 30 à 12 h les lundi et samedi de chaque semaine à l'exclusion des jours fériés.

Information :

Les panneaux destinés à l'information communale sont situés aux emplacements suivants :

- au chef-lieu :
 - sur le mur du bâtiment de la Mairie-Ecole, à gauche de l'entrée de l'Ecole de Musique,
 - à la fruitière,
- en dehors du chef-lieu proprement dit (plateau) :
 - aux Cruets (abri de cars),
 - au Crêt à Favre (abri de cars),
- dans les hameaux :
 - à Trossy (près du tilleul),
 - au Moulin d'Amphion (abri de cars),
 - aux Blaves (passage et cour Charrière-Bondaz),
 - à la Capite (carrefour des chemins ruraux de la Capite et des Champs de Beule),
 - aux Chambrettes.

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

Réunion du 1^{er} octobre 1990

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 1^{er} octobre 1990 à 20 h 15.

Demande de permis de construire

- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 285p
Monsieur Laigle Raymond : habitation.
Avis favorable sous réserve de raccordement préalable au réseau communal d'égout.

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Les Jossières", parcelle section AC, n° 175-176-177.
Monsieur Alphonse Claude.
Avis favorable sous réserve d'une alimentation suffisante en électricité.

Pour incinération des ordures ménagères

Le Maire a donné lecture d'une lettre adressée le jour même au Conseil, par Messieurs Raymond Salle et Philippe Jacquet, faisant état de leurs réflexions sur la façon et l'importance des travaux qui devraient être effectués pour la remise en état du four auto-incinérateur. Ils demandent à être tenus informés des décisions du SITOM*.

Fêtes et manifestations

Madame Marie-Paule Roguier, deuxième adjointe, a rendu compte, oralement, au Conseil de la récente réunion à laquelle elle a assisté et qui a regroupé les responsables des associations de la commune. Cette réunion a eu pour objet l'établissement d'un calendrier des festivités que ces associations organiseront depuis cet automne jusqu'à la fin de l'été de l'année prochaine. Une large diffusion de ce calendrier sera faite dans la commune.

O.P.H.L.M. de Thonon-les-Bains

Monsieur Gérard Mouche, premier adjoint, a rendu compte, oralement, au Conseil de la réunion organisée par l'Office Public d'H.L.M. de Thonon-les-Bains à laquelle il a assisté le 12 septembre dernier.

Four d'incinération des ordures ménagères

Au cours de la dernière réunion du SITOM, l'arrêt provisoire du fonctionnement du four auto-incinérateur a été décidé d'un commun accord entre les représentants des communes concernées.

Ce fonctionnement ne reprendra qu'après la remise en état du four.

En attendant nos ordures ménagères seront déposées sur la décharge communale.

Aucune modification n'est apportée aux conditions du ramassage.

Réunion extraordinaire du 20 octobre 1990

Le Conseil municipal s'est réuni, extraordinairement, le 20 octobre 1990 à 9 heures, avec pour ordre du jour la fixation de la position des représentants de la Commune lors du choix d'une solution pour la remise en état de fonctionnement du four auto-incinérateur des ordures ménagères.

Etaient absents : MM. Bel Bernard, Fillon William, Jordan Michel, Meynet Michel, Perrière Gilles (excusés), et Detraz Jean-Claude. Le Maire a tout d'abord donné lecture du compte-rendu de la réunion du SITOM* qui s'est tenue à la Mairie de Lullin, le 8 octobre dernier, après une rencontre sur le terrain qui avait eu lieu le 1^{er} du même mois.

Au cours de cette réunion, M. Coulbault, représentant de la société conceptrice et réalisatrice du four (Société 3B) a exposé les raisons du mauvais fonctionnement du four, et proposé des solutions :

- suppression d'une cheminée pour augmenter la vitesse d'évacuation des fumées à l'atmosphère,
- augmentation de la température de 750° à 850°,
- brûleur unique motoventilé de 600 thermies au lieu des deux existants de 180.

Il résulte des explications de M. Coulbault que ces modifications contribueraient :

- à une meilleure dilution et répartition des gaz dans l'atmosphère,

- à supprimer les odeurs qui existent du fait du dysfonctionnement actuel de la post-combustion dans les phases de démarrage et d'extinction,
- à réduire considérablement la visibilité des fumées (leurs réapparitions visuelles à plusieurs centaines de mètres de l'installation seraient dans tous les cas dues et provoquées par le degré de l'humidité dans l'air ambiant).

Le devis présenté s'élève à la somme de 297.930,00 F H.T. Ce devis-rendu précise en outre que le SITOM*, compte tenu de l'importance des travaux, a convenu d'examiner, une nouvelle fois, les propositions de la Société 3B, ceci à l'occasion de sa réunion du 22 octobre.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a donné mission à ses représentants au sein du SITOM* d'émettre un avis favorable à la réalisation des travaux proposés, en les chargeant toutefois :

- de veiller au respect, par la Société 3B, des clauses du contrat initial,
- d'obtenir de la même société, une garantie de bon fonctionnement des appareils et matériels nouveaux à mettre en place.

Réunion du 5 novembre 1990

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 novembre 1990 à 20 h 15. Etait absent : M. Mouche Gérard (excusé).

Demande de certificat d'urbanisme

- lieudit "Les Scieris", parcelle section AI, n° 176.
Monsieur Roch Paul.
Avis favorable, mais seulement en vue d'une construction à réaliser sans sous-sol.

Aménagement de carrefours

Les travaux d'aménagement de trois carrefours, qui avaient été commencés dès le mois de juillet dernier, seront terminés dans les tous prochains jours.

Pour améliorer encore la visibilité et l'esthétique du carrefour où se trouvait le "poids public", le Conseil municipal souhaitait la démolition de l'appentis et de la remise accolée au bâtiment de la fruitière, et leur remplacement par une petite construction légère devant permettre d'abriter du matériel d'exploitation. Ces travaux sont en cours. Ils seront très rapidement exécutés.

Stade "Dubouloz"

Pour faciliter l'accès au terrain de football, le chemin qui prend naissance sur la route départementale sera goudronné, en partie.

Cross des Hermones

Le "Cross des Hermones", apprécié d'un très grand nombre de jeunes et de moins jeunes, licenciés ou non licenciés, sera organisé, cette année par la commission "Scolaire-Jeunes et Loisirs" avec le concours et la participation active de M. Jacquet Philippe. Il aura lieu le dimanche 2 décembre.

Commission d'urbanisme

M. Fillon William, conseiller municipal, a annoncé sa décision de se retirer de la commission d'urbanisme, laquelle, jusqu'à ce jour, était composée de l'ensemble des conseillers municipaux. Cette décision est à effet du jour même.

Réunion extraordinaire du 17 novembre 1990

Le Conseil municipal s'est réuni, extraordinairement, le 17 novembre 1990, à 9 heures.

Etait absent : M. Meynet Michel (excusé).

Après délibération, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas requérir l'application des dispositions de l'article 38 de la loi du 7 janvier 1983, à l'occasion de la demande de permis de construire, concernant la parcelle de terrain sise lieudit "Le Lyaud", section AB, n° 285, appartenant à M. Périllat Roger.

(Réunion du 10 décembre 1990, voir page suivante)

* (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères).

Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

Réunion du 10 décembre 1990

Le Conseil municipal s'est réuni, au complet, le 10 décembre 1990, à 20 h 15.

Demandes de certificats d'urbanisme

(en application des dispositions de l'article R 315-54 du Code de l'Urbanisme)

- lieudit "Le Lyaud", parcelles section AB, n° 271-272-276. Monsieur Perret-Jeanerret Jean-Paul. Avis favorable pour le lot A (à détacher de la parcelle n° 271). Avis défavorable pour le lot B, le Plan d'occupation des sols (POS) en cours d'étude ne permettant pas de définir actuellement les conditions d'occupation du sol dans ce secteur;
- lieudit "Les Grangettes", parcelles section C, n° 816-841-860. Monsieur Daragnet Louis. Avis favorable pour le rattachement du lot A à la propriété contiguë. En ce qui concerne la constructibilité du lot B, le Plan d'occupation des sols (POS) en cours ne permet pas, actuellement, de définir les conditions d'occupation du sol dans ce secteur.

Déclarations de travaux

- lieudit "Les Cordons", parcelles section AD, n° 72p-105p-103p. Monsieur Meynet Jean : abri de jardin. Avis favorable.
- lieudit "Le Lyaud", parcelle section AB, n° 239. Monsieur Fillon William : abri de jardin et poulailler.

Aménagement de carrefours

A l'occasion de l'aménagement de carrefours, des particuliers ont profité des travaux de revêtement de voies publiques effectués par la Commune ou le Département, pour faire exécuter, à leurs frais, des revêtements de cours ou de passages, soit dans l'environnement immédiat de ces carrefours, soit à quelque autre endroit de la commune, contribuant ainsi à améliorer l'aspect des lieux où ces travaux ont été effectués.

Orgue de l'église

Il est prévu de mettre en place, dans le cœur de l'église, à la place du maître-autel, un orgue à tuyaux. Cet achat, d'un orgue d'occasion, sera effectué par la Commune, comme faisant partie intégrante du bâtiment, après sa fixation. Le financement sera entièrement assuré par le Conseil paroissial.

Forêt

La vente d'une coupe de bois à réaliser dans la section K a été effectuée le 7 décembre dernier au profit de la sarl Detraz, d'Orcier, pour un montant de 145.100,00 F.H.T. et un cubage de 546 m³.

Carrières

Une enquête publique se déroulera dans la commune de Le Lyaud pendant un mois, du 24 décembre 1990 au 25 janvier inclus, sur la demande présentée conjointement par la société "Bianco & Compagnie sa" et l'établissement "Max Roch", d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux "tout-venant", sur le territoire de la commune, aux lieux-dits "Bois Varnaud", "Le Quart", "Les Grands Champs", "Les Josses", "Les Nobles" et "Lyaud-le-Vieux".

Le dossier peut être consulté en mairie de Le Lyaud, les lundis, mercredis et vendredis, de 8 h 30 à 11 h 30 (exception faite des jours fériés) où un registre sera ouvert pour recueillir les observations.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, le lundi 24 décembre 1990 de 8 h 30 à 11 h 30, les vendredis 4, 11, 18 et 25 janvier 1991, de 8 h 30 à 11 h 30.

Bulletin municipal

Le numéro 2 du Bulletin municipal sera distribué dans le courant du mois de janvier 1991. Il devrait être suivi d'un numéro 3 vers le milieu de la même année.

Il est rappelé que le numéro 1 de ce bulletin avait été diffusé en 1986. Les propriétaires, ou occupants, non sédentaires, pour lesquels ce bulletin n'aurait pas été déposé dans leurs boîtes à lettres, pourront le retirer en mairie.

Budget additionnel

- Section fonctionnement :	
Recettes	464.211,00 F
Dépenses	104.554,00 F
Excédent	359.657,00 F reporté sur investissement
- Section investissement :	
Recettes	758.286,00 F dont 359.657,00 F report de fonctionnement
Dépenses	758.286,00 F

Prochaine réunion : lundi 7 janvier 1991 à 20 h 15.



LE LYAUD : deux millénaires...

Notre pays fut conquis, par les Romains, un siècle environ avant l'ère chrétienne. Les terres conquises furent partagées entre les légionnaires, officiers et soldats, qui y fondèrent des colonies.

Des "Villæ", ou maisons de campagne, s'élevèrent çà et là, dans notre région.

Le Lyaud, situé au pied des Hermones, sur un ressaut dominé par le Cez, contient, sur tout son territoire, de nombreux sites, ou vestiges, gallo-romains.

Les trois magnifiques trépieds en bronze, trouvés au lieu-dit "Les Voigères", en 1865, attestent l'existence d'une "villa" à cet endroit, et son luxe.

Dans la revue "Pro Alésia", en 1931, M. Vuarnet Emile, de Messery, écrit ceci :

"... Accompagné de M. John Baud, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, et de M. Bloume, professeur de mathématiques en retraite à Thonon, nous nous sommes rendus à Le Lyaud, pour procéder à une enquête archéologique. D'après un vieillard de la localité, M. Naz, né en 1850, c'est au lieu-dit "Les Voigères" que l'on trouva les antiquités "Les Combettes", parce que le terrain forme, en cet endroit, une petite combe. Ces parcelles de terre sont situées sur l'ancienne route qui va de Le Lyaud à Armoy et Thonon, à 500 mètres de Le Lyaud, en face du cimetière actuel de ce village. La terre est noire et parsemée de débris de tuilles romaines, réduites à l'état de gravier. On appelle encore ce lieu "Les Chenevis", parce qu'autrefois toutes les parcelles étaient cultivées en chanvre.

En 1865, messieurs Deville, de Le Lyaud, s'étant mis à défoncer leur champ, y rencontrèrent, au milieu d'un amas de cailloux, trois trépieds en bronze, un disque en bronze, un mortier en pierre taillée, et des fragments de tuiles romaines... Cette trouvaille fut vendue par les Deville, 600 francs, et, après avoir passé par plusieurs mains, fut acquise par M. Ernest Griolet, de la Société d'Histoire de Genève, qui fit don, au musée de Genève, d'un trépied pliant en bronze, au musée du Louvre, à Paris, de deux trépieds analogues, et, au musée de Saint-Germain-en-Laye, d'un disque en bronze représentant un combat d'animaux. M. le Comte Amédée de Foras avait acquis, de la même trouvaille, un pied de meuble, en bronze, conservé en son château de Thuysset, à Thonon, patte de tigre posée sur son socle circulaire, surmontée d'une tête de tigre, la gueule ouverte.

D'après divers habitants de la localité, on a relevé, entre le lieu de la trouvaille et le village, en divers endroits, des conduites, en terre cuite, qui devaient amener la source du Pocher du Petit Cez à la villa gallo-romaine, située à proximité du lieu de la trouvaille...

Ces trouvailles laissent supposer l'existence d'un important établissement rural gallo-romain.

La découverte, en 1984, dans les terrassements d'une construction individuelle, située à l'ouest du cimetière, d'un mur maçonné, axé nord-sud, considéré alors comme mur de propriété, pourrait nous fixer la limite du cadre ouest de cet établissement. En ces lieux, ont été découverts également une canalisation d'eau, le squelette d'un enfant.

Par ailleurs, au lieu-dit "Les Trois Partieux", lors des terrassements d'une maison individuelle, ont été découvertes des fosses contenant du matériel céramique, datable de l'âge de bronze. Ceci laisse penser à l'existence d'un habitat aux environs immédiats.

Egalement, aux lieux-dits "Le Bouchet, Les Gaydons, La Perreuse, Lyaud-le-Vieux", il semblerait qu'a existé un autre établissement gallo-romain, d'autant plus que des tuiles auraient été trouvées en ce secteur.

A l'ouest du hameau du Moulin d'Amphion, en un point dominant le lieu-dit "Les Scieris", plusieurs dizaines de sépultures, sous dalles, ont été repérées. La même découverte a été faite, dans une petite carrière privée, à l'entrée du plateau d'Aviet.

Bien qu'aucun vestige n'ait jamais été repéré sur le site du Petit Cez, on ne peut négliger ce relief naturel, situé au dessus du village, bien adapté pour une installation humaine fortifiée, fréquente aux Âges des Métaux.

Une ancienne tradition voudrait qu'un camp romain ait existé sur le territoire de la commune.

De tout cela, concluons, pour aujourd'hui, que notre commune a son histoire, une histoire deux fois millénaire.

LE LYAUD : quelle origine ?

Chaque lieu habité : ville, village, hameau, maison isolée - porte un nom, tout comme les terroirs qui composent le paysage humanisé des campagnes. Ces noms nous sont familiers ; mais leur signification apparaît souvent obscure. De quand datent ces dénominations ? Quel en est le sens ?

L'usage, qui s'est généralisé à l'époque romaine, était de donner, à un lieu habité, le nom de son propriétaire.

Le Lyaud, dont l'importance de l'occupation romaine est attestée par la découverte de plusieurs vestiges gallo-romains, n'échappe pas à cet usage.

En 443, les Romains installent, dans la Sapaudia, les Burgondes, ethnique germanique, de mœurs paisibles, déjà convertis au christianisme, qui se partagent le sol avec les Gallo-Romains. Il y a alors germanisation de noms de lieux antérieurs, et dénomination de nouveaux terroirs. Ensuite, ces Burgondes, au contact des Gallo-Romains, dont ils subissent la culture, latinisent leur langage. Il y a mélange, puis absorption du burgonde, dialecte gothique, rude et guttural, par le latin, langue plus douce.

On ajoute des suffixes latins - *acus* - aux noms germaniques ; - *aldus* - aux noms de chefs.

Ainsi, le nom Lyaud vient de Alliwald, nom burgonde, germanique, signifiant "... celui qui sait tout... qui est tout savoir...".

Cet Alliwald était un burgonde, chef de famille, de tribu..., qui s'est infiltré dans le pays vers les années 443, s'est installé à côté des Gallo-Romains, et a pris ou reçu des terres.

L'endroit où il s'est installé avec sa famille, sa tribu... a pris son nom : Alliwald.

Au contact des Gallo-Romains, le nom s'est latinisé en Allioaldus, par l'adjonction du suffixe *aldus* et la suppression du W, lettre à prononciation dure.

Par la suite, préfixes et suffixes disparaissent ; ce qui donnera Liaud... Lyaud.

La particule *le* est apparue récemment, après la séparation d'avec la commune d'Armoy (1870).

Zones de sensibilité écologique

Des zones de sensibilité écologique ont été officiellement répertoriées, sur le territoire de notre commune, par le Ministère de l'Environnement :

- Le Voua Bénit;
- Le Voua des Splots;
- Le Voua de la Motte.

Etangs intéressants par leur flore (plantes rares) et leur faune : oiseaux, amphibiens, reptiles, poissons, insectes. Intérêts paysager et géologique.

- *Le marais des Josses (ou de Loche)* : marais tourbeux présentant quelques plantes peu répandues et rares.
- *Tourbière de Prat-Quemond* : grand marais tourbeux à Laiches, Marisque et Choin. Faune : avifaune, reptiles, insectes. Flore : nombreuses plantes rares, dont trois protégées.
- *Têtes rocheuses et boisées*, entre Trossy et le chef-lieu. Milieux : bois (feuillue et résineux) et rochers. Flore mycologique et phanérogamique, présentant des espèces peu répandues.
- *Gorges de la Dranse*, de Bioge au pont de la Douceur : la Dranse s'écoule dans une gorge formée de parois rocheuses (calcaire compact, pouding) plus ou moins recouverte de végétation. Celle-ci contrastée entre la rive droite, très chaude, et la rive gauche, froide et ombragée. Faune riche et diversifiée : mammifères (loir...), oiseaux, reptiles. Flore riche : plantes rares ou très rares, plantes subalpines en bordure de la Dranse, nombreux cyclamens. Gorges très pittoresques.

Par ailleurs,

le tilleul de Trossy, dit "Le Gully",

a été classé parmi les

Sites et monuments naturels de Caractère artistique,

par arrêté de Monsieur le Ministre des Beaux-Arts, en date du 14 juin 1909

Il s'agit d'un véritable monument historique, qui aurait été planté au moment de la promulgation de l'Edit de Nantes (1598), mesurant environ six mètres de tour (9 sur les contreforts), d'une hauteur de sept mètres où commence la ramification.

Sachons découvrir les richesses de notre patrimoine. Et, surtout, sachons les protéger, les préserver...

René Détry

CALENDRIER 1991 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
26.01.91	Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais"	Bal	Lullin
27.01.91	Radio Cristal	Loto	Armoy
23.02.91	Batterie-Fanfare	Repas	Le Lyaud
03.03.91	Conseil des Parents d'Elèves	Thé dansant	Armoy
20.04.91	Paroisses de Le Lyaud-Armoy	Repas	Le Lyaud
13.07.91	Conseil municipal	Bal populaire	Le Lyaud
27.07.91	Fête de l'Eté avec Radio Cristal	Diverses distractions	Le Lyaud
28.07.91			
18.08.91	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Animation inter-quartiers	Stade Dubouloz
	Tennis-Club Le Lyaud	Tournoi tennis-foot-boules	Le Lyaud
28.09.91	Paroisses de Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
09.11.91	Batterie-Fanfare	Repas	Le Lyaud
07.12.91	Société de chasse	Soirée gibier	Armoy

Notre paroisse



Tout d'abord des vœux à l'intention de ce nouveau-né : le Bulletin communal de Le Lyaud. Et merci pour cette place offerte à la paroisse. Des informations générales pourront ainsi être portées à la connaissance de tous les habitants de la commune et de la paroisse.

Le curé

Depuis l'automne 1989, est curé de la paroisse de Le Lyaud, l'abbé Gilbert Richard, qui réside à Allinges. Tél. 50 71 22 14.

Outre la charge de responsable du secteur pastoral de Thonon rural (13 paroisses), il a la charge de curé pour Allinges, Armoy, Le Lyaud et Orcier.

Par contre, réside au presbytère de Le Lyaud, depuis septembre 1990, l'abbé René Pasquier, prêtre auxiliaire, il est appelé à seconder le curé sur cet ensemble de 4 paroisses. Evidemment, du fait de sa résidence, il est plus présent et actif sur Le Lyaud et Armoy que sur les deux autres paroisses.

Téléphone presbytère de Le Lyaud : 50 73 90 57.

L'office dominical

La messe du dimanche est fixée, actuellement, à 10 heures. Elle est commune aux paroissiens de Le Lyaud et d'Armoy. De l'avis même des fidèles, il vaut mieux avoir une seule assemblée nombreuse et vivante que deux assemblées étriquées. Un dimanche dans l'une, un dimanche dans l'autre paroisse. Mais du fait de la dimension de l'église, les fêtes sont plutôt célébrées à Le Lyaud.

Un dimanche par mois, c'est l'abbé Richard qui célèbre, afin de garder contact avec la communauté. Ce jour-là, l'abbé Pasquier assure les messes à Orcier et à Allinges.

Une feuille d'annonces (messes, réunions, informations...) est tirée toutes les quinzaines. Elle est disponible au fond de l'église.

Si l'on veut demander une intention de messe, par exemple, ou signaler une réunion concernant les paroissiens, il faut le faire savoir à vos prêtres à l'avance.

Quelques services paroissiaux

- **Chorale** : elle regroupe une trentaine de choristes d'Armoy et Le Lyaud. Les répétitions ont lieu le jeudi, à 20 heures, à la salle paroissiale. Le directeur en est M. Henri Bourdenet, Domaine de Lonnaz, Armoy, tél. 50 71 65 87. Tout paroissien, ancien ou nouveau, voulant chanter, y sera le bienvenu.
- **Des équipes liturgiques** : elles se relaient chaque dimanche pour préparer et animer la messe. Evidemment elles sont ouvertes... à toutes les bonnes volontés.
- **Entretien de l'église** : des équipes en assurent la propreté et le fleurissement. Point n'est besoin d'être pratiquant régulier pour en faire partie. Sachez que les vacanciers et les touristes sont étonnés de la bonne tenue des églises savoyardes.
- **Catéchismes** : ils sont organisés en 2 cycles sur la paroisse.
 - *Catéchèse familiale aux CE1-CE2* : les enfants travaillent sur des livrets sous la conduite des parents. Ces derniers sont aidés par des réunions et encadrés par des animatrices.
 - Responsable des CE1 : Mme Odile Joly, Le Petit Cez, tél. 50 73 91 20.
 - Responsable des CE2 : Mme Danièle Larlilleux, Les Coudriers, tél. 50 73 91 07.
 - *Catéchèse en groupe, avec deux catéchistes, aux CM1-CM2* : le mercredi matin, à la salle paroissiale. S'adresser à Mme Marie-Paule Roguier, Les Cordons, tél. 50 73 94 89.
 - *Pour les collèges et lycées* : la catéchèse a lieu à l'Aumonerie scolaire de Thonon, 9, avenue du Forchat, ou dans les écoles privées.

A suivre, au prochain numéro

LA VOIRIE MUNICIPALE



Ça y est! 1991 voit le village du Lyaud sous un nouveau jour. Les principales entrées ont été modifiées pour laisser place à de nouveaux carrefours.

Courbes et rond-points, trottoirs et espaces verts, tout a été fait pour rendre l'endroit aussi sûr qu'agréable. Sans compter les candélabres d'éclairage, à l'ancienne, qui ajoutent encore à l'esthétique.

Mais ceci n'est que la partie cachée de l'iceberg : on a profité de ces travaux de surface pour rénover le sous-sol. Conduites d'eau et d'égouts remises à neuf, mise en



souterrain des fils électriques, un travail de "taupe" qui aura l'avantage de ne nécessiter aucune retouche, du moins pour ce qui concerne les années à venir.

Déjà, à la vue des réalisations, on recueillait les premières impressions de satisfaction... et de regrets : pourquoi ne avoir continué l'éclairage jusqu'au bout?

Et l'équipe municipale de répondre par un argument imparable : le coût. A ce sujet, vous en saurez plus quand le montant définitif sera connu. Pour cela, rendez-vous au prochain numéro du Bulletin.



LE REPAS DES ANCIENS COMBATTANTS



De gauche à droite :
Bel Louis, Détraz Adelin, Charrière Gaston, Déage Régis

Aide à domicile en milieu rural de la vallée du Brevon

Cette association regroupe sept communes ;

Bellevaux • Lullin • Vailly • Reyvroz • Le Lyaud • Armoys • Orcier

Objet des associations ADMR :

aider à domicile, matériellement et moralement, tous ceux qui souhaitent rester chez eux malgré les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au handicap, dans le respect de leur liberté.

Moyens des associations ADMR :

Les associations comprennent des bénévoles qui assurent la partie administratives, et des salariés.

Les heures effectuées sont financées :

- par les Caisses de Maladie et de Retraite, en partie;
- par les bénéficiaires, en partie;
- mais aussi, et souvent, en attendant la prise en charge des dossiers par les Caisses, par les fonds des associations obtenus par des subventions diverses (communales, départementales, ...).

Au Lyaud, il y a :

- une responsable travail : Madame Jordan Bernadette;
- une aide ménagère : Madame Fillon Yvette;
- une aide ménagère adjointe : Madame Di Luna Véronique.

Club "Rencontre"

Depuis début 1985, une vingtaine de personnes âgées ont pris l'habitude de se réunir le jeudi, tous les 15 jours, à la salle communale.

Bien que le club regroupe les personnes les plus âgées du village, dont notre pimpante doyenne, Sophie Bel, aucune limite d'âge minimale n'est fixée; les deux animatrices : Yvette Fillon et Renée Inglin n'ont d'ailleurs pas l'âge de la retraite et peuvent vous assurer que le club n'engendre pas la mélancolie : parties de loto, de belote ou histoires du temps passé, animent agréablement l'après-midi et les éclats de rire n'y sont pas rares. Chaque anniversaire est l'occasion d'une petite fête.

Une modique cotisation permet de se rendre au restaurant deux fois par an.

Une bibliothèque d'une centaine d'ouvrages est à la disposition des adhérents et de toute personne intéressée.

Venez nous rejoindre dans la joie et la bonne humeur.

De gauche à droite : Mme Bel Marie-Sophie, Mme Fillon Lydie, M. Inglin Hector, M. Déage Jérémie, Mme Roguier Marie-Paule et Inglin Renée (en causette), M. Quillet Elie, Mme Quillet Andrée, M. Néplaz Louis, Mme Randon Joséphine, Mlle Deville Emilie, Mme Néplaz Valentine, Mme Dubouloz Alice.



ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Elèves du Lyaud, a été créée en 1971, voici un peu moins de 20 ans.

Son but est d'aider le financement des activités scolaires et extra-scolaires de nos écoles et d'organiser le transport scolaire des enfants du secondaire.

Activités extra-scolaires :

dans un premier temps, et à la grande satisfaction des enfants, les activités suivantes ont été organisées :

- ski de fond;
- classes de mer;
- sorties piscine.

Ces activités ont été progressivement remplacées par le ski de piste, le tennis.

Quant à la piscine, l'activité n'a, pour différentes raisons, pu reprendre qu'en juin 1990 et nous espérons la reconduire dans le futur.

Dans le cadre scolaire :

les enfants ont pu suivre des représentations théâtrales et profiter d'un budget supplémentaire pour l'achat de matériel et la création de nouvelles classes.

Financement :

L'Association organise actuellement et annuellement un loto au Lyaud et un thé-dansant à Armoys, ceci, en remplacement des soirées "bal", initialement prévues;

- bénéficie d'une subvention des mairies;
- et des dons.

Du point de vue "Enseignement" :

après une première tentative en 1972, une grande réussite mérite d'être soulignée : celle du regroupement pédagogique avec Armoys. Ainsi, à la satisfaction des familles, deux classes maternelles ont pu être créées.

Suite à l'assemblée générale du 15 octobre dernier, 3 membres ont démissionné du comité, pour des raisons personnelles et familiales :

- M. Claude Roguier, président;
- Mme Martine Colin, trésorière;
- Mme Yolande Bouchet.

Nous saisissons cette occasion pour les remercier, ainsi que toutes les personnes qui ont su accorder disponibilité et travail à l'Association depuis sa création.

Le nouveau bureau se compose comme suit :

président : Jean Fillon
vice-présidents : Bernard Colloud, Bernard Comte
trésorières : Mmes Christiane Dubouloz, Josette Buffet,
 Yvonne Lasorsa, *secondée par* : Marie-Rose Coucke, *pour le secrétariat*
 M. Claude Bel, Mmes Thérèse Cochard, Martine Lemarie, Jocelyne Marclay, MM. Arnaud Debrieff, Hubert Dubouloz.

Perspectives de l'année :

- reconduite du ski de piste, pour autant que les conditions d'enneigement le permettent;
- sorties piscine, juin/juillet 91;
- tennis;
- formation musicale avec l'ADDIM (Association départementale pour la diffusion et l'information musicale), à l'étude.

Pour terminer, un souhait pour une bonne continuité de l'Association :

- que chaque famille continue à s'intéresser aux activités de leur(s) enfant(s), et participe d'une façon positive aux festivités proposées en cours d'année.

LA BATTERIE FANFARE ~ 30 ans déjà!...

Bien que ses statuts datent de la fin des années 50, l'Echo du Haut-Chablais est né officiellement dans l'après-guerre. A l'origine, quelques volontaires réhaussent les cérémonies officielles avec les sonneries réglementaires. Ces volontaires sont issus pour la plupart du corps des pompiers du village. Ce qui expliquerait d'ailleurs, la couleur et la forme des costumes actuels et fait l'originalité de notre batterie-fanfare. En effet, l'uniforme, constitué du blouson rouge et d'un liseré de même couleur sur le pantalon bleu, fait de l'Echo du Haut-Chablais une formation remarquée et reconnue dans toutes les manifestations.

Depuis 30 ans, la batterie-fanfare n'a cessé d'évoluer avec l'arrivée de nouveaux membres, Lyaudins d'origine ou non ; elle peut désormais s'enorgueillir de compter dans ses rangs plus d'une quarantaine de musiciens.

Elle a évolué aussi d'une manière qualitative à l'image de toutes les formations musicales de la région. Pour s'en convaincre : la qualité en constante progression des festivals et les exigences toujours plus grandes des partitions modernes.

C'est pourquoi la batterie-fanfare de Le Lyaud, pour répondre à ces exigences, a mis en place une école de musique. Elle s'est préoccupée également de trouver des instructeurs et d'envoyer régulièrement les jeunes en stage.

Ainsi, cette progression lui permet de faire bonne figure lors de ses prestations au cours de l'année. Outre l'animation des manifestations lyaudines, la batterie-fanfare est sollicitée par de nombreuses communes extérieures. Cette année, comme à l'accoutumée, les sorties ont été fréquentes : Matagasse à Thonon, Carnaval de Bons-en-Chablais, Fête du Sauvetage à Yvoire, Kermesse de Reingnier, Festival à Mariens, Kermesse d'Habère-Poche, Fête d'Allinges.

Si bien qu'au mois de septembre, une récompense s'imposait : ce fut la visite des Glaciers du Rhône pour les membres et leur famille. Une promenade splendide au cœur de la Suisse. Une journée réussie aux dires de tous.

Peu après, redémarrèrent les activités proprement dites. Fin novembre, la batterie-fanfare fêta dignement Sainte-Cécile, patronne des musiciens.



Le mot du président

"J'aimerais, au nom de toute la batterie-fanfare, souhaiter une bonne année aux Lyaudins.

Nous avons toujours plaisir à nous produire en public dans le village. Aussi, nous espérons que les habitants répondront nombreux à l'appel lors de nos sorties.

J'aimerais, enfin, encourager toutes les personnes, jeunes et moins jeunes, susceptibles d'être intéressées, à rejoindre notre formation pour y faire de la musique, bien sûr, mais aussi pour y trouver une bonne ambiance."

Maurice Cote

LE TENNIS-CLUB

Des adhérents : pour la saison 89-90, 65 badges ont été enregistrés (la plupart des badges sont des badges familiaux représentant plusieurs joueurs).

Des créances : le club se doit d'assurer le remboursement du court à la municipalité : dette annuelle de 20000 F, d'une durée de 10 ans (100000 F ont déjà été remboursés).

Des objectifs : promouvoir le tennis dans notre village :

- en continuant la mise à disposition gracieuse du court pour les écoles les mardi et jeudi après-midi;
- en renforçant l'animation par des tournois plus nombreux;
- en favorisant les rencontres inter-communales (tournoi Armoy-Allinges-Le Lyaud).

Réaliser le projet du complexe sportif présenté en mairie, afin de pouvoir créer une école de tennis pour les enfants du village.

La prochaine saison commence le 1^{er} avril 1991

(changement des clefs)

- **L'Assemblée générale aura lieu le samedi 16 mars, à 11 heures, salle de la mairie.**
- **Cotisations 91-92 :** badges familiaux : 420 F
Badge individuel : 210 F / Badge invité : 300 F

Président : Faguer Christian, tél. 50 73 92 30.
Vice-présidents : Pricaz Jean-Pierre, Mermet Geneviève.
Trésorier : Charles-Mangeon Jean, achat badges.
Secrétaire : Fillon Nadine.
Animation : Mermet Geneviève, Richard Claude.
Matériel : Dez Michel.
Relation mairie : Gaillat Jacques, Pricaz Jean-Pierre, Faguer Christian.

LA GYM

Depuis 1974, une association (à laquelle les plus optimistes avaient prédit six mois d'existence!), unit dans l'effort et la bonne humeur les habitants de Le Lyaud et d'Armoy qui souhaitent entretenir leur forme physique.

L'Entente Armoy-Le Lyaud rassemble, chaque année, une moyenne de 35 personnes qui pratiquent une gymnastique d'entretien "à la carte". En effet, chacun travaille selon ses possibilités avec le sourire et constate ses progrès acquis sans souffrance.

En dehors du fait que les participants (quelques messieurs se sont intégrés au fil des ans) et participantes améliorent leur condition physique (souplesse, endurance, coordination), ils trouvent là l'occasion de nouer des amitiés avec des personnes qu'ils n'auraient peut-être jamais côtoyées. Aucune limite d'âge, de niveau. Le brassage des générations contribue à la convivialité de cette activité.

Renseignements pratiques :

les séances sont assurées par une animatrice diplômée de la Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (FFEPMM). Elles ont lieu dans la salle communale de Le Lyaud.



Cotisation annuelle : 260 F
(assurance comprise).

Pour toute information complémentaire, appeler le 50 73 90 60

ASSOCIATION SPORTIVE LE LYAUD-ARMOY

Depuis la saison 1989-1990, le football s'est restructuré avec la fusion entre Armoy et Le Lyaud, l'association sportive s'appelant maintenant :

"AS Le Lyaud-Armoy"

Cette fusion a permis l'inscription de trois équipes en championnat "seniors" et d'obtenir, à la fin du championnat, une belle promotion en 1^{re} division.

Cette année voit se poursuivre le renouveau, puisque l'équipe fanion occupe une brillante 3^e place, l'équipe 2 joue les premiers rôles en 3^e division et l'équipe 3 lutte farouchement en quatrième division. Quant aux "poussins", ils sont en tête de leur championnat en marquant un nombre impressionnant de buts. Les "pupilles", "minimes", "cadets" jouent, eux, en entente avec Allinges.

L'association compte plus de 100 membres, encadrés par un comité de vingt personnes, avec, au Bureau directeur :

président : M. Bel Bernard;
secrétaire : M. Roguier Claude;
trésorier : M. Meynet Jean-Yves.

Les entraîneurs sont :

M. Beaugez, pour les "seniors" / M. Leseq, pour les "poussins".
Allinges s'occupant des autres jeunes.

L'encadrement des "seniors" est assuré par MM. Lasorsa Felice, Frosard Olivier, Cettour-Baron Jacques, Laborde Christian, Mercier Jean-Louis et Bel Louis.

L'année dernière l'association a organisé la soirée du 31 décembre à la salle polyvalente d'Armoy.



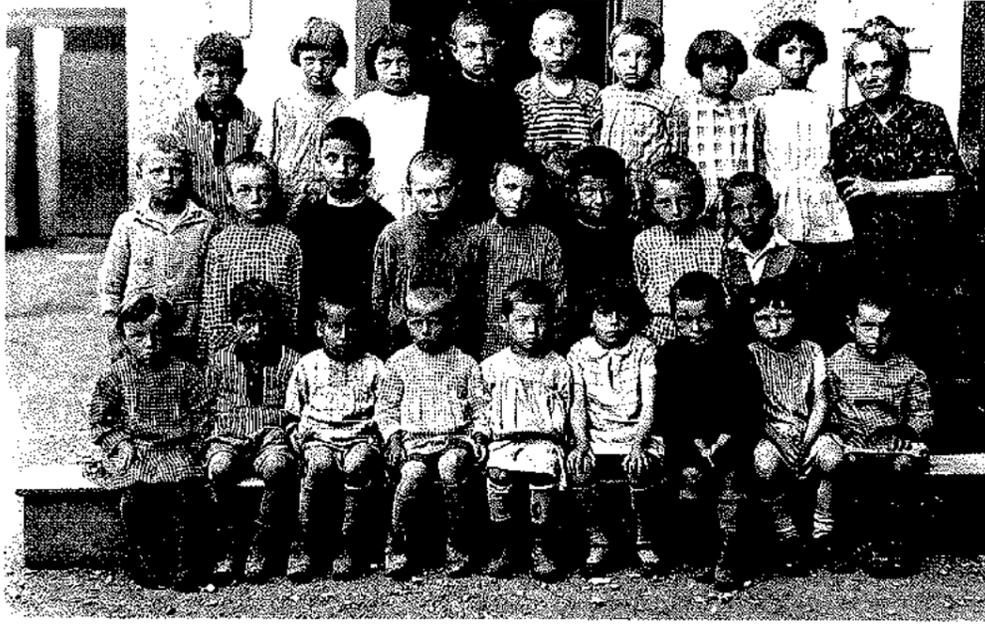
PHOTO SOUVENIR

La classe de Mademoiselle Deborne en 1932

De gauche à droite :
au premier rang (en bas de la photo) :
Jean Bouchet, André Deville,
Adelio Fiorèse, Henri Néplaz,
Henri Alphonse, Denise Vettori,
Louis Jordan, Armande Fillon,
Marcel Bastard.

Au deuxième rang
(au centre de la photo) :
Camille Bouffand, Maxime Bel,
albert Déage, Louis Naz, André
Bouchet, Jean Perrière, Aimé
Détry, Emile Jordan.

Au troisième rang
(en haut de la photo) :
Jean-Louis Deville, Marie-Louise
Favre, Suzette Fillon, Claude
Déage, Raymond Fillon, René
Détry, Jeanne Châtelain, Paulette
Néplaz.



Bloc
Notes

Naissances

13 janvier 1990 : Perret-Jeanerret Roman
14 mars : Bondaz Florian Jean-Pierre
2 mai : Fillon Sabine
21 mai : Charles Renaud Christophe Benjamin
10 juillet : Cornier Sophie Katy Colette
18 juillet : Le Corre Charley Laura
25 août : Néplaz Alexis Eric
11 septembre : Moynat Vincent
13 septembre : Landes Charliëlle Cyril
28 septembre : Favre Virginie Corinne Edith
9 novembre : Alphonse Arnaud Christophe Aimé
28 novembre : Lacroix Mickaël Serge

Mariage :

15 septembre : Fillon Gilles Jacques
et Dalloyeau Pascale Chantal

Décès :

2 février : Fillon Anna Maximie, veuve Fillon
8 mars : Saïlet Léon Marcel
22 juin : Viollaz Micheline Juliette, épouse Sinteff
7 août : Lucas Jules Georges Sylvain
15 novembre : Dubouloz-Monnet Cécile, veuve Coutellier

Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundi,
mercredi et vendredi de chaque semaine, de 9 h
à 11 h 30, à l'exclusion des jours fériés.
Tél. 50 73 90 51.

Urgences :

Pompiers : tél. 18
(à utiliser avec discernement ; lire dès maintenant,
et avec une très grande attention, l'article relatif
à ce sujet inséré dans le présent bulletin).
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20

Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77
Cabinet médical à Le Lyaud :
Docteur Machtetto Laurence, tél. 50 70 54 11
Infirmière libérale à Le Lyaud :
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40
ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :
responsable Travail [s'occupant notamment de
la constitution des dossiers] :
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.



Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateur de manifestations

Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Cote Maurice "Les Trois-Partieux" Tél. 50 73 94 14	Association Sportive Le Lyaud-Armoy Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Bel Denis "Chef-lieu" Tél. 50 73 93 98	Conseil paroissial Monsieur Cornier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Fillon Jean "Les Cordons" Tél. 50 73 95 43	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboulet Odette "Les Couattons" Le Choucas Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef-lieu" Tél. 50 73 92 11	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

